

PRÉAVIS N°: 53/24**OBJET DU PRÉAVIS: Demande d'un crédit de CHF 96'250.— pour l'installation et le remplacement de stores dans les bâtiments scolaires sur le site de l'Ochette****CONSEIL COMMUNAL DU 12 mars 2024**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le jeudi 28 février 2024 à la salle des mariages pour traiter de ce préavis.

Elle était composée de : Anne Salomon, Maja Jutzi, Donjeta Bequiri, Sofia Guerreiro et Nicole Egli Anthonioz, rapportrice.

Monsieur Roger Müller, municipal en charge du dicastère Bâtiments, nous a présenté le préavis susmentionné et s'est tenu à disposition pour les questions de la commission.

Nous le remercions pour sa disponibilité et ses explications.

Le préavis traite de la question des stores dans différents bâtiments du site de l'Ochette: la Charmille ainsi que le collège secondaire.

Dans le collège secondaire, deux salles n'ont pas de store à l'heure actuelle: il s'agit de la salle de travaux manuels et de la salle dite „d'étude“. Le préavis prévoit d'équiper ces deux salles à neuf.

Par ailleurs, les stores des fenêtres des salles en étant pourvues sont régulièrement sujets à réparation pour un montant annuel estimé à 10 000.- CHF. Une entreprise a effectué un état des lieux de ces stores afin de déterminer lesquels sont à remplacer. Cette analyse a été faite séparément pour les stores et les moteurs permettant de les monter et descendre.

Finalement, concernant le bâtiment des Charmilles, des stores obscurcissants sont prévus afin d'améliorer la visibilité sur les tableaux interactifs, blancs, qui ont été installés.

Ces travaux n'ont pas fait l'objet d'un appel d'offres, le montant total restant en dessous de la limite pour laquelle un appel d'offres est requis. Des entreprises locales ont été privilégiées dans le cadre de ces travaux, qui sont déjà été impliquées dans les réparations effectuées au cas par cas.

Le poste „Divers et augmentation conjoncturelle“, de 9000.- CHF, reste en deça de 10% du montant total et n'est pas essentiellement dédié à l'augmen

tation conjoncturelle, les devis datant de moins de 6 mois. Il permettrait, le cas échéant, de couvrir des imprévus nécessitant de la main d'oeuvre supplémentaire.

La commission relève que la durée d'amortissement de 10 ans laisse entrevoir des travaux ultérieurs et se demande dans quelle mesure des réfections approfondies de ces bâtiments seraient à prévoir dans cet horizon.

La commission relève la clarté de ce préavis. Elle estime ces travaux essentiels afin de permettre aux élèves de suivre leur scolarité tant en terme de visibilité qu'en terme de température, très chaude dans les mois avant et après les vacances d'été.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission vous propose à l'unanimité de ses membres, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, d'approuver les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON –

- vu le préavis de la Municipalité No 53/24 ; -
- ouï le rapport de la commission nommée pour cet objet et celui de la COGEFIN ; -
- attendu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,

1. accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 96'250.- TTC, dont à déduire les éventuelles subventions et participations de tiers,

2. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,

3. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.

Moudon, le 29 février 2024

Nicole Egli Anthonioz, rapportrice